

Le service postal au Canada empire régulièrement depuis dix ans. Il faut prendre des mesures immédiates pour lui redonner son efficacité antérieure. Si, étant premier ministre, je voulais par une seule loi regagner la confiance du public envers le Parlement et le gouvernement, je redonnerais à la Poste son efficacité d'autrefois, en prenant toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Les plaintes relatives à l'inefficacité du service sont trop nombreuses pour être considérées comme de simples jérémiades. Chacun de nous a de longues listes d'histoires à faire dresser les cheveux sur la tête. Vu les difficultés éprouvées dans ma circonscription avec la distribution des hebdomadaires en deuxième catégorie, je fais envoyer par mon bureau des stocks d'enveloppes de première catégorie aux journaux qui publient régulièrement ma colonne. C'est là un privilège que me donne ma qualité de député. Il me permet de garder le contact avec mes électeurs. Le cabinet de lecture parlementaire est abonné au *Journal* d'Edmonton, qui lui parvient par avion dans des délais habituellement assez bons. Cela n'empêche pas qu'à l'occasion, il ait quatre ou cinq jours de retard au moins.

Et je ne mets pas en doute l'efficacité et le dévouement des petits bureaux de poste et des facteurs ruraux de Pembina et d'ailleurs au Canada. Je peux citer de nombreux actes de gentillesse et d'obligeance accomplis sans bruit par de nombreux facteurs ruraux.

Ce qui m'inquiète, c'est que malgré les progrès de la mécanisation et les hausses de tarifs toutes catégories, il y a de plus en plus de retards. Beaucoup d'abonnés ont renoncé à des revues qui ne sont plus d'actualité quand elles leur parviennent. Et il n'y a pas que le public qui soit mécontent. Beaucoup d'entreprises recourent à des mesures draconiennes pour ne plus avoir à compter avec la Poste. Elles s'adressent aux entreprises de livraison du secteur privé, qui ont poussé comme des champignons, et pour cause. En première page du *Financial Post* un article révèle que les entreprises de livraison des colis et des lettres enlèvent à la Poste des millions de dollars de recettes, du seul fait que l'expéditeur peut leur faire confiance. Il est triste de voir un service autrefois fier de son efficacité abdiquer ses responsabilités, alors qu'il y a 50 ans il décidait d'employer l'avion sur le delta du puissant McKenzie parce que les attelages de chevaux et de chiens mettaient trop de temps.

Autrefois la Poste prenait rang avec les Forces armées et le ministère des Transports parmi les principales attributions fédérales, témoignant ainsi de façon visible et tangible de l'emploi qui était fait de nos impôts. Et si elle cherchait à réaliser l'équilibre financier, cela n'était jamais pour elle une obligation première. Le citoyen jugeait normal de défrayer partiellement le service avec le prix de l'affranchissement, et de voir le budget de l'État fournir le reste. Je ne peux croire qu'il n'existe pas des milliers de postiers dévoués, qui cherchent à faire parvenir le courrier à destination et ont le sens du devoir. Malheureusement tous leurs collègues n'ont pas la même éthique.

• (2217)

Il est à la fois triste et paradoxal qu'à l'âge où presque tout semble possible, le gouvernement ne puisse montrer sa compétence dans ce domaine qui constitue un droit fondamental du citoyen: avoir un système postal efficace. Le parti progressiste-conservateur, s'il forme le gouvernement après les prochaines

élections, s'emploiera à offrir aux Canadiens un système postal efficace.

L'ajournement

Un des candidats qui se présentera aux prochaines élections pour notre parti (M. Ron Ritchie) a mené une enquête récemment auprès du service des Postes canadiennes. J'aimerais communiquer à la Chambre certaines des recommandations auxquelles il en est arrivé. Il a recommandé que le secteur privé se charge du ramassage et de la distribution du courrier dans les grands centres urbains, et que l'on étudie les coûts et avantages qu'il y aurait à confier éventuellement au secteur privé sous contrat les autres services postaux.

Il a recommandé également que l'on charge une Société de la couronne d'assurer au public les services postaux.

Dans ses recommandations il a également souligné que l'ensemble des rémunérations, traitements et autres avantages marginaux offerts aux employés des postes ne soient pas supérieurs à ceux du secteur privé, mais qu'ils soient du même ordre.

Il voudrait également que l'on retire aux employés des Postes canadiennes le droit de grève, et que nous prévoyions les mécanismes de conciliation et d'arbitrage ainsi que les modalités de règlement des conflits, pour tout ce qui concerne les questions négociables en général. Il a également proposé que les tarifs d'affranchissement postaux maximum soient approuvés par un organisme désigné à cet effet.

Il faut se souvenir que ces recommandations ont été soumises à notre parti pour être étudiées et qu'elles ne constituent pas nécessairement la politique que nous suivrions.

Lorsqu'on voit dans quelle situation se trouvent nos services des Postes depuis 12 ans, on constate que nous avons eu jusqu'ici sept ministres des Postes différents. Doit-on s'étonner que les employés de ce ministère se soucient si peu des directives qu'ils reçoivent? Ils ont vu se succéder quatre sous-ministres; quant au déficit des services postaux, de 1968 à 1978 il a augmenté de 750 p. 100. En 1968, il était de 67 millions et il est passé en 1978 à 567 millions de dollars. On pense qu'il atteindra l'année prochaine 850 millions de dollars. Voilà qui n'est guère réconfortant pour le contribuable canadien.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le 10 mars dernier j'ai répondu au député de Pembina (M. Elzinga) sur la question du blocage du nombre de facteurs. Toutefois, je me ferai un plaisir de fournir maintenant de nouvelles précisions à ce sujet, en espérant cependant ne pas être entraîné dans un nouveau débat sur l'efficacité de notre service postal, lequel s'améliore constamment malgré les nombreux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

Je suis pleinement conscient du fait que je porte la lourde responsabilité de veiller à ce que les Canadiens puissent disposer d'un service postal de toute première qualité. Je suis également conscient que le service de livraison du courrier à domicile existe chez nous depuis longtemps et que les Canadiens en sont venus à trouver tout naturel qu'on leur procure ce service. Par ailleurs, tous les députés reconnaîtront certes que les facteurs jouissent dans notre pays d'une excellente réputation, qu'on les considère partout comme des amis, et que leur syndicat, l'UFC, fait preuve d'un grand désir de collaboration et de compréhension.